

unions régulières ou non trop souvent suivies de résultats.

Quelles que soient les causes qui président au développement de l'aliénation mentale, il est hors de doute que ce genre de maladie a pris une extension formidable depuis quelques années et que l'on ne saurait prendre trop de mesures efficaces pour l'enrayer.

En résumant ces réflexions, je crois avoir pu établir que, contrairement aux idées répandues aujourd'hui, l'isolement des aliénés dans les asiles constitue une mesure éminemment favorable, pour eux, qui est toute dans leur intérêt, comme aussi dans l'intérêt de la société.

D^r Edouard CARRIER.

Médecin en chef de l'asile Saitit-Jean-de-Dieu.

(A suivre.)

